

## **DISCOURS DE GEOFFROY ROUX DE BEZIEUX, VICE-PRESIDENT ET TRESORIER DU MEDEF**

***« Nous pensons au MEDEF que cette absence de confidentialité est un handicap grave pour les entreprises françaises vis-à-vis de ses concurrents étrangers »***

Bonjour à tous,

Pour ma part je parlerai en français, mais je vous remercie pour ce speech revigorant. Merci au président M. Delannoy et au vice-président M. Lhospitalier, que je connais un tout petit peu, pour m'avoir invité.

On m'a demandé de répondre à la question de savoir quelle était la position du MEDEF sur ce débat que j'ai découvert entre le juriste d'entreprise et l'avocat (in-house counsel et external counsel).

Je vais répondre, mais avant cela, je vais décrire en deux mots notre activité et notre action au MEDEF. On a souhaité recentrer le MEDEF sur ses fondamentaux.

Il est vrai qu'il est important de parler à la population, de faire de la pédagogie, de s'occuper de sujets sociaux. Mais dans un monde de crise très grave, où les entreprises françaises et en particulier les PME sont au bord de l'asphyxie et où chaque mois, des milliers d'entreprises déposent le bilan, il fallait revenir à l'essentiel et faire pression, de manière très forte sur le gouvernement, pour que celui-ci prenne des mesures à la hauteur de l'urgence de la situation.

On a cinq thèmes prioritaires.

Le premier est d'essence juridique : c'est la simplification.

Nos entreprises, et en particulier les PME, sont asphyxiées par les normes et les codes. Ainsi on a trois codes en France, qui dépassent 3000 pages, qui augmentent chaque année d'une centaine de pages, quoiqu'il arrive. Sur ce premier point, nous avons été entendus car une mission de simplification a été confiée à un duo formé d'un chef d'entreprise, Guillaume Poitrinal, qui est l'ancien patron d'Unibail-Rodamco, et d'un député, en l'occurrence Thierry Mandon. Ce qu'on espère simplement, c'est qu'ils soient capables de s'attaquer au stock, donc aux codes, mais aussi au flux. Vous le savez assez bien j'imagine, dans vos positions, il ne se passe pas un jour sans qu'une instruction nouvelle vienne préciser le sens d'un terme, cela est très vrai dans la fiscalité, mais c'est vrai dans tous les domaines.

L'Europe ne nous aide pas en ajoutant des normes aux normes, et puis le principe de précaution, en particulier celui de précaution juridique, qui envahit petit à petit notre sphère entrepreneurial fait que devons toujours tout préciser dans le détail et que donc il y a un flux de textes particulièrement important qui vient chaque jour. J'espère que l'on va pouvoir inverser la tendance.

Le deuxième point, c'est la compétitivité.

Je ne vous apprends rien, c'est dans l'actualité, le rapport Gallois est passé par là. Il y a eu un 1<sup>er</sup> geste avec le CICE, mais c'est très insuffisant, on a toujours un retard de compétitivité par rapport à l'Allemagne, très significatif, et donc c'est notre deuxième combat.

Troisième combat : la fiscalité.

J'ai noté que Alexia Scott (Directrice Fiscal de L'Oréal) est rentré dans votre bureau, elle est aussi membre du bureau de la Commission fiscale du MEDEF, donc il y a des liens qui se créent. 147 taxes affectées, un poids des prélèvements obligatoires qui atteint 47% ; là aussi on est asphyxié.

Le Premier Ministre annonçait une remise à plat de la fiscalité. On espère simplement, on fait plus qu'espérer d'ailleurs, que cette remise à plat ne se fasse pas à prélèvement constant.

Quatrième chantier lié à ce troisième chantier : la baisse des dépenses publiques.

Le poids de la dépense publique nous rend champion du monde. Encore que ce ne soit pas tout à fait le cas, puisque je crois qu'il n'y a qu'un seul pays qui nous dépasse, à savoir le Danemark, qui a à peu près 57 % du poids de la dépense publique. Il ne s'agit pas de couper court à la dépense publique mais de rendre cette dépense publique plus efficace, par une optimisation des procès, ce que vous faites tous dans nos entreprises.

Cinquième combat : l'attractivité de la France au sens large.

Je pose un sujet qui préoccupe ceux d'entre vous qui sont dans des entreprises internationales. Il y a eu beaucoup de dommages faits à l'image de la France ces dernières années et ces derniers mois. Il faut la retravailler parce que les investisseurs étrangers sont une partie importante de notre compétitivité.

Donc voilà les combats que l'on mène.

Alors, le juriste d'entreprise, je ne vais pas vous dire le contraire, a un rôle essentiel, et stratégique. Je me suis renseigné et effectivement, il prend dans les entreprises, et pas seulement les grandes, une place prépondérante. On voit de plus en plus d'entreprises qui créent des postes ou qui étendent leurs directions juridiques.

On me dit dans le texte que l'on m'a préparé au MEDEF, que 40% des directions existantes ont moins de 10 ans, ce qui veut dire qu'effectivement de plus en plus d'entreprises prennent conscience, non pas seulement dans les grandes entreprises, que le droit au sens large fait partie de la compétitivité de l'entreprise et qu'il peut être un avantage et un atout pour l'entreprise, et pas seulement le droit fiscal ou le droit social ou l'on voit assez facilement effectivement les liens que l'on peut faire, mais également le droit de la propriété. On a une tradition en France assez faible de ce point de vue-là, on se défend mal, ou on ne se défend pas assez, et vous avez un rôle essentiel à jouer.

Pour répondre à la question qui m'a été posée sur le juriste d'entreprise vis-à-vis de l'avocat et ce sujet de la confidentialité des avis juridiques, oui nous pensons au MEDEF que cette absence de confidentialité est un handicap grave pour les entreprises françaises vis-à-vis de ses concurrents étrangers, et il n'y a aucune raison, nous semble-t-il, que l'avocat ou l'external counsel ait un privilège de confidentialité, privilège que n'a pas le juriste d'entreprise.

On peut imaginer que ce statut d'avocat en entreprise, quel en soit l'appellation, soit créée, et le MEDEF sera là pour vous soutenir le moment venu.

Par contre, il est très important qu'il y ait un certain nombre de conditions, et notamment que la confidentialité soit celle vis-à-vis des tiers et non pas vis-à-vis de son employeur. C'est peut-être la différence fondamentale que l'on voit avec le statut d'avocat externe. Le juriste d'entreprise doit rester dans le cadre du contrat de travail qui le lie à son employeur, et il ne faut pas que cette confidentialité devienne un sujet de conflit ou de débat potentiel entre l'entreprise, l'employeur, le patron, la direction générale, et puis le juriste. C'est donc bien une opposabilité aux tiers, au fisc par exemple, à toutes sortes de gens bien ou mal

intentionnés à notre égard, et puis aux juristes d'entreprise. Donc cette condition essentielle étant posée, et me paraissant assez légitime, le MEDEF est favorable à ce mouvement.

J'ai découvert ce qu'on appelle le privilège de confidentialité : je croyais que l'on avait aboli les priviléges mais manifestement pas tous, et donc on est à peu près d'accord avec ce qui a été dit, dans le rapport PRADA sur ce sujet.

Cela étant dit, on ne peut pas le faire seulement en France. Il y a peu de tradition qui s'imposent en Europe. D'après ce que j'ai compris en lisant cette note, il faut que cela soit harmonisé au niveau européen, et que l'on aille vers un statut européen du juriste d'entreprise pour dépasser les jurisprudences nationales qui s'opposent les unes aux autres. A cette condition-là, cela sera un avantage pour nos entreprises et évidemment dans le cadre de nos relations d'administrations mais aussi dans le cadre de conclusions de contrats internationaux, dans le cadre d'opérations multinationales, dans le cadre de sociétés multinationales. En effet, si le in-house counsel de tel pays a accès à ce privilège et que le correspondant local français qui fait partie d'une direction juridique mondiale ne l'a pas, alors il se pose très clairement un problème. De ce fait, l'essentiel des problèmes juridiques vont être rapatriés au siège d'une autre entreprise ou d'une filiale. Avec ce processus, nous perdons petit à petit des centres de décisions, une capacité à peser et tout cela n'est pas bon pour la compétitivité française. C'est pourquoi vous aurez notre appui dans ce cadre-là, mais avec la réserve de confidentialité.

D'une manière plus large, je voulais aussi vous dire que, même si les choses sont difficiles, même si on voit un certain nombre de signaux négatifs, nous restons convaincus au MEDEF que ce pays ainsi que ses entrepreneurs ont un énorme potentiel. On sort, vous l'avez peut-être vu dans les journaux, de 6 mois de campagne, au cours de laquelle nous sommes allés à peu près partout en France et où nous avons rencontré beaucoup d'entrepreneurs de terrain qui nous disent tous la même chose : «*Oui c'est extrêmement difficile, oui, ce gouvernement prend des mesures, j'allais dire, qui vont au zig et au zag, oui ça fait trente ans qu'on mène une mauvaise politique pour les entreprises, mais nous avons envie, et sommes prêts à nous battre pour que la marque France reste une marque qui s'exporte facilement dans un nombre de secteur*». Nos entrepreneurs, même nos collaborateurs, sont prêt à se battre.

Il ne suffit de pas grand-chose pour ranimer la flamme des entreprises et des entrepreneurs français. Il suffit d'un peu de confiance et de quelques signaux positifs pour que tout cela reparte. En d'autres termes, la France n'est pas vouée à faire une croissance de 0,8%, qui était la prévision de 2014, mais nous pouvons très vite revenir à 2 ou 3% de croissance. Souvenez-vous en 1999, quand nous avions dépassé les 3%, on a eu 3,2 % de croissance.

Ce pays a des ressources, ce pays a du potentiel, et il suffit de peu de chose pour les ranimer. Nous comptons sur vous juristes d'entreprise pour contribuer à cette réanimation française.

Merci de votre attention.